

HONORAIRES COMMERCE

D'AGOSTINO

Honoraires de Location

Locaux Commerciaux – Industriels - Entreprises

Bail commercial (3-6-9)

12% TTC du montant des loyers de la première période triennale.

Bail dérogatoire (durée maximum de 36 mois)

12% TTC du montant des loyers de la période de location initiale ou renouvelée dans la limite de 36 mois.

Si conclusion d'un bail commercial à l'issue d'un bail dérogatoire inférieur à 36 mois

12% TTC du montant des loyers de la première période triennale moins les honoraires déjà payés pour le bail dérogatoire ou les baux dérogatoires successifs.

Bail professionnel (6 ans)

12% TTC du montant des loyers de la première période triennale.

Convention d'occupation précaire

12% TTC du montant des loyers de la première période triennale ou de la durée de location si inférieure à 3 ans.

Honoraires de Vente

Fonds de Commerce / Entreprise / DAB / Pas de porte

10.80 % TTC du prix de vente.

Honoraires de vente

Murs commerciaux ou Entreprises

9.60 % TTC du prix de vente.



HONORAIRES DE LOCATION

D'AGOSTINO

Commission due par le locataire

Appartements et villas sur Marseille et villes en Zone tendue :

Honoraires : 10 € du m² + Etat des lieux : 3 € du m²

Autres villes :

Honoraires : 8 € du m² + Etat des lieux : 3 € du m²

Parking ou Garage :

Honoraires : Forfait à 190.00 € TTC

Gestion locative :

Honoraires : 8.70 % TTC sur les sommes encaissées.



HONORAIRES TRANSACTION

VENTE HABITATION / D'AGOSTINO

Commission à la charge du VENDEUR

Minimum de perception	3000€ TTC
De 0€ à 150 000€	6% TTC + 1500€
De 150 000€ à 300 000€	6% TTC (minimum perception 10 500€)
Au-delà	5% TTC (minimum perception 19 500€)

Commission à la charge de L'ACQUEREUR

Minimum de perception	3000€ TTC
De 0€ à 150 000€	6% TTC + 1500€
De 150 000€ à 300 000€	6% TTC (minimum perception 10 500€)
Au-delà	5% TTC (minimum perception 19 500€)

